

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 juin 2019**

**Présents:** Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Sylvette PUEYO, Fatima AMRANI, Sabine GARCIA, Nelly LEJARRE, Thierry GOUT, Pascal MONIER.

**Absents non excusés :** MAILHE Ludovic, Patricia BOUYSSOU, Cécile REYES, Patrick PUBIL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick SUBIAS.

**Début de séance à 19h 15 mn**

**Choix du bureau d'étude pour la réfection des chemins suite aux inondations.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offre composée de : Messieurs Alain GUIRAUD, Patrick SUBIAS et de Jean BOISSELIER s'est tenu le 7 juin 2019 en mairie. L'ordre du jour était le choix du bureau d'étude pour la réfection des chemins suite aux inondations. Les trois bureaux d'études contactés sont :

Ets GCIS	75 rue Guillaume Cailhau – ZAE Lannolier II – 11000 Carcassonne
Ets ET I	75 rue Guillaume Cailhau – ZAE Lannolier II – 11000 Carcassonne
Ets ABC	4 all Preixan, 11250 PREIXAN

La société ABC n'étant pas habilité par l'ATD11, la commission d'appel d'offre l'a retiré de la liste. En conclusion, les deux sociétés restantes sont :  
Les Ets GCIS et E T I.

Après l'ouverture des plis et consultation des devis dont les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous, la commission d'appel d'offre à retenu le bureau d'étude E.T.I, à prestation égale, étant la moins chère.

	<b>CGIS</b>		<b>E T I</b>	
<b>Mission</b>	<b>%</b>	<b>Montant €H.T</b>	<b>%</b>	<b>Montant €H.T</b>
AVP	25	5 625.00	24	4 248.00
PRO	20	4 500.00	16	2 832.00
ACT	10	2 250.00	10	1 770.00
VISA/DET	35	7 875.00	-	-
VISA	-	-	5	885.00
DET	-	-	37	6 549.00
AOR	10	2 250.00	8	1 416.00
<b>Total €H.T</b>		<b>22 500.00</b>		<b>17 700.00</b>
<b>T.V.A 19.6%</b>		<b>4 500.00</b>		<b>3 540.00</b>
<b>TOTAL € T.T.C</b>		<b>27 000.00</b>		<b>21 240.00</b>

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et de voter.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise.

### **Adhésion des communes de Trassanel et Pomas à Carcassonne Agglo.**

Monsieur Le Maire signale au conseil municipal du souhait des communes de Trassanel et de Pomas d'adhérer à Carcassonne Agglo.

Monsieur Le Maire demande au conseil de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise.

**Questions diverses.**

Néant

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h50 mn**